

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 30 mars 2010, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) (10-001) :

Ordonnance émise dans le cadre des 13^e Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus organisés par la FADOQ – île de Montréal (2)

L'objet est d'autoriser l'utilisation gratuite du complexe sportif Claude-Robillard par le comité organisateur, les 19, 23, 30 avril et le 4 mai 2010.

Cette ordonnance entre en vigueur le 12 avril 2010 et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 12 avril 2010

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon